



## COUPE DE BRETAGNE DE VOILE BANQUE POPULAIRE

Baie de Morlaix du 13 au 14 juin 2009

Autorités Organisatrices : CDV 29

CN Carantec, EV Locquirec, Canot club de Primel, CN Térénez

### AVIS de COURSE

#### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. les règlements fédéraux ; *les IC type de la FFV et leurs annexes Bretagne.*
- 1.4. Le règlement sportif associé au cahier des charges en vigueur de la ligue de Bretagne de voile.
- 1.5. Les règles de course suivantes seront modifiées : 44, 61, 62.2, 63.1, 66, 78, Annexe A, A4, A5. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC qui pourront aussi modifier d'autres règles de course.

#### 2. PUBLICITE

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux et coureurs en conformités avec le règlement de la ligue de Bretagne de Voile.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Comité Départemental de Voile du Finistère**

**Espace Jo Ancel**

**1, rue de Kerbriant**

**29200 BREST**

au plus tard le vendredi 5 juin 2009. Au-delà, une majoration de 100% sera appliquée sauf pour les sélectionnés des coupes départementales.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs handicapés admis sur présentation de la licence FFH.
- si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Seuls les coureurs licenciés en Bretagne participeront au classement "Coupe de Bretagne".





#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par bateau, sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaires	20€
Doubles	40€
Open 5.7	80€
VRC	10€

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation d'inscription sur chaque site :

Jour et date : samedi 13 juin de 10H00 à 13h00 sauf pour les VRC le dimanche 14 juin de 8h00 à 9h00

##### 5.2. Jauge et contrôle :

Jour et date: sans objet

##### 5.3. Jours de course : 1 ou plusieurs courses à suivre

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 13 juin	15h00	Toutes sauf VRC
Dimanche 14 juin	10h00	Toutes

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site du CDV 29 et de la Ligue de Bretagne de voile.

Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 13 juin à partir de 10h00 sauf pour les VRC, le dimanche 14 juin à partir de 8h00.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les PAV la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT. Selon le système de points "a minima" (annexe A des RCV).

##### 9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

(b) le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.

#### 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués conformément au règlement et au cahier des charges de la Ligue de Bretagne de voile.





## 12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Rond catamaran :	Centre nautique de Carantec	- 02 98 67 98 04
Ronds Optimist et Open Bic :	Centre nautique de Carantec	- 02 98 67 98 04
Ronds laser4.7, radial et standard :	Centre nautique de Térénez	- 02 98 72 33 25
Ronds 29er, 420, Europe et inter-série :	Centre nautique de Térénez	- 02 98 72 33 25
Rond Open 5.70 :	Canot Club de Primel	- 02 98 72 44 81
Rond mini-J :	Centre nautique de Térénez	- 02 98 72 33 25
Rond planche à voile :	Ecole de voile de Locquirec	- 02 98 67 44 57

Rond VRC : Lac de Guerlesquin - Ecole de voile de Locquirec - 02 98 67 44 57

Ou par courriel, adresses internet disponibles sur le site du CDV 29 ou de la Ligue de Bretagne de Voile.

## Horaire des marées et hauteurs d'eau à Roscoff

	Pleine mer						Basse mer			
	Matin			Soir			Matin		Soir	
	Heure	Hauteur	Coéf.	Heure	Hauteur	Coéf.	Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
Samedi 13	10h13	7,5 m	60	22h29	7,6 m	57	4h19	2,45 m	16h32	2,8 m
Dimanche 14	10h53	7,3 m	54	23h12	7,4 m	52	4h57	2,7 m	17h12	3,05 m



